



VILLE D'EZE

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

**ARRONDISSEMENT
DE NICE**

**Délibération
n°2025_48**

3 avril 2025

MAIRIE D'EZE

OBJET :
Budget annexe
Parkings communaux
Budget primitif 2025

RAPPORTEUR :
Monsieur le maire

**Nombre de conseillers en
exercice 19**

Nombre de présents 13

Nombre de votants 15

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur le maire.

Présents : M. Stéphane CHERKI – M. Sylvestre ANSELM – Mme Céline ZAMBON – M. Patrick LADU – Mme Virginie SOULIER – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – Mme Claudine TURRINI – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – Mme Patricia ALLOUCH – M. Claude TKACZYK – M. Ghassan ANDRAOS

Ont donné procuration :

Mme Patricia PONTIS pour Mme Céline ZAMBON
Mme Annick FILLON pour Mme Isabelle GIANTON
M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA

Absents excusés :

M. Jean-Barthélémy VAUTEL
M. Christophe VESTRI
M. Christian FIGHIERA

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Le budget des parkings communaux est un budget annexe à celui de la commune, il fonctionne sous la nomenclature M4 et il est, assujetti à la TVA. Les montants inscrits au BP sont donc des montants hors taxes.

Le projet de Budget primitif 2025 (voir document ci-joint) s'élève à un total de dépenses 323 539,84 € et à un total de 323 539,84 € en recettes.

- La section de fonctionnement (dépenses et recettes) est équilibrée à :

216 250 € ;

- La section d'investissement (dépenses et recettes) est équilibrée à :

107 289,84 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 mars 2025,

AR Prefecture

006-210600599-20250403-DEL2025_48B-DE
Reçu le 07/04/2025

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- DECIDE d'adopter le Budget primitif 2025 du budget annexe Parkings communaux tel que joint à la présente délibération, en le votant par section et par chapitre ;
- MANDATE Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,
Stéphane CHERKI

